

Luxembourg

Lundi 1^{er} juillet 1996

A quand une coalition pour les droits de l'Enfant dans notre pays ?

Tous les acteurs de la vie socio-éducative du pays se sont retrouvés autour d'une table ronde pour discuter de l'éventuelle création d'une coalition nationale des droits de l'Enfant

La convention internationale sur les droits de l'Enfant a été votée par l'assemblée générale des Nations Unies en novembre 1989 et depuis, la presque totalité des nations de ce monde ont signé et ratifié cette convention dans laquelle les Etats s'engagent à faire connaître son contenu aux enfants et adultes d'une manière appropriée et à mettre en oeuvre les principes énoncés. En pratique, beaucoup d'organisations non gouvernementales dans la plupart des pays pensent que le processus de mise en oeuvre de la convention est trop lent et qu'ils peuvent et doivent apporter leur appui aux initiatives visant à réaliser les différents objectifs visés. C'est ainsi que se sont constituées des "coalitions nationales" entre organisations non gouvernementales (par exemple au Royaume-Uni ou en Allemagne). Et en tant que président de l'association nationale des communautés édu-

catives (ANCE), Robert Soisson vient de réunir au ministère de la Famille, tous les services, associations et institutions concernés dans le pays afin de constituer au Grand-Duché de Luxembourg une "Coalition nationale pour les droits de l'Enfant".

L'objectif de cette réunion était d'étudier si les paramètres pour constituer une telle commission dans le pays étaient réalistes et de savoir si elle pourrait être un instrument utile et nécessaire pour la défense des droits de l'Enfant au Grand-Duché.

Pour les différents acteurs réunis autour de la table ronde, la création d'une coalition nationale permettrait non seulement de faire la situation des droits de l'Enfant au Luxembourg mais également d'informer le public, d'établir ou maintenir des contacts, des échanges avec des réseaux de défense des droits de l'Enfant au niveau international et de créer des



Un des sujets de discussion concernait le projet de loi portant sur la promotion des droits de l'Enfant.

services visant à promouvoir les droits de l'Enfant. Reste à savoir quelle place occuperait une telle coalition parmi les structures existantes. Mais la nécessité de coordonner les ini-

tatives isolées des différentes organisations touchant les aspects spécifiques des droits de l'enfant s'avère d'ores et déjà comme incontournable.

L'ANCE, qui regroupe en la coalition nationale.